

Décision du 27 novembre 2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E24000183 /35

CODE : 1

MINUTE

La conseillère déléguée

Vu, enregistrée le 23 octobre 2024, la lettre par laquelle la commune de Saint-Malo demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Mise en concordance du cahier des charges du lotissement dit de "Létang" situé au lieu-dit de Marville,

ainsi que la note de présentation du projet ;

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme ;

Vu la décision du 2 septembre 2024 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

Vu le formulaire par lequel la commissaire enquêtrice déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Floriane Le Roy - Vias est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de Saint-Malo et à Mme Floriane Le Roy - Vias.

Fait à Rennes, le 27 novembre 2024

La conseillère déléguée,



Marie Thalabard